



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU SAMEDI 3 FEVRIER 2024

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR « LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA REGION BRETAGNE »	4
Programme 301 > Langues de Bretagne	4
Programme 302 > Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles et Programme 303 > Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	6
Programme 304 > Inventaire et valorisation du patrimoine.....	7
Programme 305 >Tourisme.....	8
Programme 306 > Canaux de Bretagne.....	9
Programme 307 > Sport	9
Programme 801 > Actions européennes et internationales	10



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 3 février 2024

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur « Le Budget Primitif 2024 de la Région Bretagne »

Le Conseil Culturel de Bretagne remarque et regrette fortement que la notion de soutien à une meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap, notamment à l'offre, aux pratiques et aux lieux culturels, soit totalement absente des rapports.

Mission III du Budget Primitif 2024 du Conseil régional : « Qualité de vie et rayonnement »

Programme 301 > Langues de Bretagne

Le budget 2024 est le premier depuis l'adoption du plan de réappropriation linguistique en décembre 2023. C'est donc à l'aune de l'avis qu'il a émis sur ce plan que le Conseil culturel de Bretagne, avis qui demande à être approfondi, prend connaissance du volet linguistique de cet exercice budgétaire.

Le Conseil culturel de Bretagne est satisfait de constater que les mesures annoncées dans le plan de réappropriation linguistique se traduisent dès cet exercice budgétaire avec une augmentation notable. Il regrette cependant que ne soit pas détaillée la répartition des crédits supplémentaires entre les différentes ambitions énoncées, ne permettant pas d'évaluer l'adéquation des moyens envisagés.

La réalisation d'une nouvelle étude sociolinguistique en 2024 est une bonne chose, car il est nécessaire de pouvoir évaluer l'impact des politiques publiques afin que les acteurs les conduisant puissent les adapter en conséquence. La commission langues souhaite être informée du projet d'étude qui pourra faire l'objet de propositions sous forme de vœu.

S'il est nécessaire d'investir de nouveaux domaines ou de développer de nouvelles politiques, il ne faut pas oublier de réévaluer le soutien aux structures historiques qui ont été fortement touchées et fragilisées par l'inflation des dernières années.

La transmission des langues de Bretagne, notamment par l'enseignement bilingue, reste la première des priorités pour former de nouveaux locuteurs. Le CCB continue à alerter sur les engagements pris à travers la Convention Etat Région qui peinent à se concrétiser ou qui restent lettre morte.

Des avancées positives sont proposées dans le champ des médias : portail global pour les contenus en langue bretonne, équipement numérique, soutien au projet de Radio-Breizh. Ce soutien ne devra pas se faire au détriment des radios qui fournissent la production radiophonique brittophone et gallophone puisque durant une période inconnue une double diffusion FM et DAB+ sera nécessaire ces dépenses devront être inscrites dans un plan pluriannuel, celles-ci seront autant en investissement qu'en fonctionnement. Concernant le

projet de « portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne », plus de transparence serait toutefois souhaité concernant le budget, la gouvernance et l'opérationnalisation de ce portail.

Le Conseil culturel se réjouit de voir que la politique linguistique en faveur de la langue bretonne investisse le champ du numérique, domaine qui était peu traité jusqu'à présent alors qu'il revêt chaque jour une place de plus en plus importante dans la société. Omettre ce périmètre aurait été une erreur pour que la langue bretonne reste une langue sociale, vivante et inscrite dans son époque.

Enfin, s'il est fait mention de l'édition et du soutien de la Région à *Kuzul ar Brezhoneg* pour la structuration de l'édition en langue bretonne, le Conseil culturel de Bretagne tient à rappeler que l'édition ne peut exister indépendamment d'une chaîne du livre solide. Cela implique une politique ambitieuse des auteurs jusqu'aux lecteurs. Ainsi, la politique structurelle de soutien au secteur livre et de la vie littéraire ne fait pas mention de la langue bretonne. Or, la création et la promotion en breton passe par les mêmes besoins que le livre en français. Cela implique de sortir d'une production qui reste trop confidentielle faute de visibilité et de moyens de diffusion. Il y a un grand travail à faire pour inciter les brittophones à la création littéraire et à la lecture. Dans cette perspective, les missions allouées à l'EPCC *Livre et Lecture en Bretagne* devraient s'appliquer également au breton.

Pour ce qui est de la langue galloise, le CCB constate une orientation des actions du plan de réappropriation vers la transmission aux plus jeunes ainsi que la formation avec pour la première fois des indicateurs de réussites qui permettront à la fois le suivi et l'évaluation. Pour la première fois, la Région donne pour le gallo une visibilité des engagements à moyen terme avec une trajectoire budgétaire qui se concrétise dans ce budget 2024. L'enseignement est une clef de voûte si nous ne voulons pas voir la langue disparaître : les actions en direction du CAEC (comité académique de l'enseignement catholique) sont un exemple de politique d'engagement de la Région Bretagne à accompagner les services d'éducation (privés ou publics) dans la mise en œuvre de cet enseignement. Si la Région met des moyens dans le cadre de la création d'outils d'enseignements qui permettront à la langue de passer de l'enseignement du gallo à l'enseignement en gallo, encore faut-il une volonté de l'Etat d'avancer sur ce chemin. Qu'en est-il de l'évaluation des besoins qui devait être organisée entre les services de la Région et le Rectorat, avec la création d'un comité de suivi ?

Le CCB apprécie les efforts en direction de la visibilité de la langue galloise notamment par les biais des médias qui sont une nouvelle forme d'expression de la langue qui cible un public nouveau : productions audiovisuelles avec le soutien aux médias afin d'augmenter la quantité et la qualité des programmes en gallo.

La création artistique en langue galloise tout comme l'édition seront dans les années à venir appelées à évoluer vers de nouveaux publics, néo locuteurs.

Le budget dédié au développement de la langue galloise est en augmentation et doit permettre aux structures associatives la mise en œuvre d'actions cohérentes dans une volonté d'augmenter le nombre de locuteurs: le soutien réaffirmé à l'Institut de la langue galloise qui est un des opérateurs de la mise en œuvre de ce nouveau plan de réappropriation à la fois sur le champ de la formation mais aussi de la terminologie et de la visibilité. Un soutien particulier est fait aux différentes structures locales qui elles aussi œuvrent à faire découvrir ou redécouvrir la langue galloise : le CCB souligne les engagements budgétaires en direction du travail réalisé localement afin de proposer des cours, des projets sociaux et culturels et solliciter ainsi de nouveaux locuteurs sur des territoires non couverts actuellement.

Enfin, le Conseil culturel renouvelle son souhait que le plan de réappropriation fasse l'objet d'une évaluation annuelle et à laquelle il souhaite être associé.

Ce premier exercice budgétaire depuis l'adoption du plan de réappropriation linguistique est une première traduction opérationnelle qui va dans la bonne direction et devra continuer de s'amplifier sur toute la durée du mandat, car le chantier est immense. Il en va de l'avenir de la langue bretonne et de la langue galloise.

Programme 302 > *Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles* et Programme 303 > *Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles*

Le Conseil culturel de Bretagne note avec satisfaction que pour une année supplémentaire la culture voit son budget de fonctionnement en légère augmentation.

Toutefois, nous partageons l'inquiétude concernant la grande fragilité du secteur, vulnérabilité des modèles économiques mais également difficultés de gouvernance, de ressources humaines... Le simple maintien des financements ne permettra pas aux structures de faire face à leurs difficultés financières au risque de fragiliser leurs fonds propres et fonds de roulement. Une légère augmentation du budget culture ne suffira pas aux structures pour compenser cette hausse des coûts de fonctionnement, qui se répercutera de fait sur les prix et donc l'accessibilité des publics. La diversification des sources de financement par le recours au mécénat ne constitue pas une alternative viable.

Le Conseil culturel de Bretagne demande à la Région Bretagne de mettre en place un système de veille et de prospective afin d'anticiper les difficultés à venir et d'accompagner les acteurs préventivement. Dans ce contexte compliqué, et même si nous partageons l'objectif d'un meilleur équilibre entre activités de création, de diffusion et d'action culturelle, nous devons rester vigilants à ne pas amplifier encore le glissement actuel demandé aux artistes vers toujours plus d'activités annexes et donc vers moins de temps passé à la création. Cela peut, à terme, faire peser un risque de perte d'intermittence (artistes, techniciens), perte de diversité culturelle et moindre émergence artistique.

Nous souhaitons que le Conseil régional se penche également sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la création et les pratiques culturelles.

Le Conseil culturel prend acte de l'augmentation conséquente du budget de la fête de la Bretagne, qui s'il se faisait au détriment du soutien aux structures qui œuvrent toute l'année, dans des territoires pas nécessairement favorisés, demanderait à être interrogée.

Ce budget valide le renforcement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) avec des projets de « Compagnonnage » longs et plus structurants. Nous signalons l'importance que ces projets se fassent en lien avec le territoire pour que l'EAC soit un vecteur de développement global et équilibré du territoire.

Le Conseil culturel souligne qu'actuellement, la grande majorité des projets d'EAC, est financée au cas par cas et par une accumulation de financements sans aucune certitude de continuité de ces aides. Il semble important qu'un schéma de financement plus simple et en partenariat avec tous les financeurs soit étudié afin de ne pas fragiliser davantage les structures et permettre la pérennisation des emplois et donc des projets en cours.

La Région va conclure de nouvelles conventions de développement culturel à l'échelle des intercommunalités pour lesquelles un abondement budgétaire de 100 000 € est proposé. Une évaluation des expérimentations mises en place précédemment a été réalisée en lien avec le secteur. Le Conseil culturel de Bretagne souhaiterait pouvoir prendre connaissance de cette évaluation.

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la mise en place d'un groupe de travail sur la photographie et s'interroge sur la spécificité des besoins de ce secteur qui ne se retrouverait pas dans les réseaux existants.

Programme 304 > *Inventaire et valorisation du patrimoine*

L'action régionale comporte deux volets :

- « *Une compétence régionale déterminée par la loi : l'Inventaire du patrimoine culturel, qui a pour objectif de recenser et étudier mais aussi valoriser les résultats de ces recherches par des actions de transmission et de médiation.*
- *Une politique volontariste du patrimoine qui apporte un soutien aux acteurs du territoire dans leurs projets de restauration à des fins de valorisation.* »

2024 marquera les 60 ans d'une discipline pensée, dès l'origine, comme outil au service des territoires et de ses habitants. Compétence des Régions depuis 2004, l'Inventaire continue cette mission et revendique en Bretagne sa capacité à porter des dynamiques partenariales et participatives, impliquant des acteurs multiples (collectivités, associations, habitants, étudiants...).

Les aides régionales en soutien des partenariats d'Inventaire encouragent à la fois les opérations inscrites dans des processus de labellisation patrimoniales et dans des stratégies d'aménagement du territoire.

Le Conseil culturel souligne la dynamique de diffusion éditoriale et numérique (portail patrimoine.bretagne.bzh, l'application GLAD) ...

Si les dispositifs d'intervention ne diminuent pas et permettent également de soutenir des projets de valorisation du patrimoine immobilier, le Conseil culturel regrette le développement des Appels à projets. Dans un vœu émis, lors de la session du 3 décembre 2022, le Conseil culturel appelait le Conseil régional de Bretagne à une vigilance particulière pour protéger et soutenir des porteurs de projets fragilisés par ces dispositifs de financement.

Des conventions pluriannuelles et multipartites permettraient aux acteurs de mieux conforter les moyens d'actions, et aux projets d'être planifiés et suivis de manière plus sereine et stable.

Le Conseil culturel de Bretagne regrette la quasi absence du patrimoine et du patrimoine culturels immatériels (MPCI). Or ce patrimoine et patrimoine immatériels a aussi un rôle essentiel en Bretagne, à la fois parce qu'il constitue le tissu de la richesse culturelle de la Bretagne, et qu'il est instrumental dans la cohésion sociale et intergénérationnelle. Or si le MPCI breton est riche, il est fragilisé, comme en témoigne la situation dans les îles bretonnes. Nous souhaitons donc que la Région prenne plus en compte l'importance du MPCI, et le soutienne mieux.

Lors de la session du 28 janvier 2023, le Conseil culturel Bretagne avait regretté que la Région ne prévoie aucune ligne budgétaire spécifique pour l'enseignement et la valorisation de l'histoire de Bretagne, soulignant que cela permettrait une meilleure connaissance de la Région par ses habitants et serait un atout pour le développement du tourisme culturel. Cette inquiétude n'avait reçu aucune réponse de la part du Conseil Régional et le budget primitif 2024 n'a toujours pas intégré cet aspect. Le CCB réitère donc sa demande que la valorisation et la transmission de l'histoire, et plus largement de la matière culturelle de Bretagne, fasse

l'objet d'une ligne budgétaire spécifique, et que les structures qui s'en occupent soient mieux soutenues.

La première édition des « Rencontres du patrimoine en Bretagne » le 19 janvier 2024 à Rennes ayant pour vocation de rassembler les collectivités, associations, syndicats mixtes, élus, professionnels et bénévoles qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine, a été un lieu de convergences afin d'améliorer et de parfaire les dynamiques d'aides pour la valorisation du patrimoine en Bretagne.

Programme 305 >Tourisme

Comme précédemment le Conseil culturel accueille avec grand intérêt le positionnement du schéma régional de développement du tourisme et de loisir articulé autour des concepts d'identité et de transition. *« Ces deux axes de référence permettant de sécuriser la trajectoire d'une activité économique liée consubstantiellement aux patrimoines culturels et naturels. »*

Ce programme ambitieux, s'appuyant sur les richesses de notre territoire, semble répondre aux enjeux de demain et particulièrement à travers le développement d'un modèle touristique vertueux articulé autour de valeurs écologiques et sociales.

Le Conseil culturel salue la volonté de l'exécutif de générer et de valoriser les effets positifs qu'apporte le tourisme aux Bretonnes et aux Bretons tout en rappelant qu'ils sont eux même acteurs de cette économie. La campagne « Partez touriste, revenez Breton » incarne une volonté d'inclusion auquel le Conseil est sensible et qui fait écho aux réflexions menées au sein de l'instance.

Le Conseil se réjouit également de la volonté régionale de valoriser les savoir-faire bretons mais constate que le lien avec son patrimoine et patrimoine immatériels : langues, musique, contes, danses... demeure toujours trop faible et gagnerait à être plus valorisé. Ce dernier constitue un réel atout pour renforcer l'attractivité de la Bretagne comme destination d'exception et permettrait de créer des passerelles culturelles propices à l'inclusion et à la cohésion sociale. Par ailleurs, un des outils « porte d'entrée de la Bretagne », le site de Tourisme Bretagne, gagnerait à développer un volet sur les cultures et langues de Bretagne en cohérence avec la stratégie Identité et Transition.

Bien que globalement en phase avec la politique touristique proposée, le Conseil culturel s'étonne de voir le budget investissement amputé de plus de 30% alors que les actions nécessaires en matière de transition, notamment écologique, demandent des moyens conséquents. Certes des crédits importants vont être alloués à la préservation des milieux lacustres et fluviaux mais il serait dommageable que les autres milieux fragiles ne bénéficient pas des mêmes moyens créant des transitions à deux vitesses.

Programme 306 > Canaux de Bretagne

Nous saluons la continuité des programmes concernant le développement et le réaménagement des voies navigables. Cette politique incarne toute la transversalité de notre commission aussi bien en termes de tourisme, de valorisation patrimoniale, d'histoire commune avec la Loire Atlantique et de la collaboration qui unit tous les acteurs autour de ce patrimoine. On constate un accent mis sur la protection de la biodiversité des abords des canaux et sur la nécessaire restauration des ouvrages hydrauliques.

Le Conseil culturel se félicite de l'augmentation significative du budget et particulièrement sur la continuité écologique.

Programme 307 > Sport

Le Conseil culturel se félicite de l'augmentation en forte hausse du budget d'investissement consacré à la rénovation et au renouvellement d'un parc d'équipements anciens et mal adapté aux grands projets de développement, se devant désormais respecter des enjeux de développement durable. Ces projets sont accompagnés sur les territoires par la volonté des collectivités territoriales et des opérateurs qui animent ces équipements avec des ambitions qui influent très fortement sur l'attractivité de nos territoires et les attentes de leurs habitants.

Le Conseil culturel observe que la prise en compte effective par l'ensemble des opérateurs de la filière sportive de leur Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations (RSE/RSO) représente désormais un enjeu déterminant qui dépasse largement la simple responsabilité des fédérations sportives de notre Région. Concernant l'ensemble des clubs sportifs affiliés, le Conseil culturel estime que ceux-ci pourraient justifier d'un accompagnement budgétaire spécifique destiné à les aider dans les actions nécessaires à la bonne prise en compte de cette responsabilité.

La poursuite du soutien à l'« excellence sportive » et l'accompagnement indispensable de nos espoirs sportifs engagés dans les disciplines olympiques en cette année particulière ne doit cependant pas faire oublier que les pratiques tous publics, notamment celles concernées par l'enjeu d'un « sport santé et bien-être » touchant l'ensemble de la population, nécessitent certainement des moyens aujourd'hui jugés trop peu visibles et que le Conseil Régional devrait pourtant être en mesure de valoriser. En ce même domaine, l'incitation forte pour engager les agents de la collectivité et des lycées à se former et s'impliquer est cependant perçue comme un signe fort dont les lycéens devraient pouvoir bénéficier à leur tour.

Le Conseil culturel retient la cohérence de l'engagement financier de la Région avec le Projet Sportif Territorial Régional, notamment en matière de recherche de nouveaux partenariats, dans le respect des spécificités territoriales particulières et des disciplines propres qui s'y développent localement.

La place importante accordée à la course au large, apparaissant désormais sur un axe stratégique budgétaire propre, traduit l'importance que cette discipline représente, concernant l'attractivité et l'image sportive maritime et médiatique de notre Région. L'effort conjugué d'accompagnement des très nombreux autres événements sportifs organisés en Région, notamment ceux d'audience nationale s'inscrit, elle aussi, clairement dans cette volonté de valorisation.

Enfin, le Conseil culturel regrette une nouvelle fois, malgré les avis déjà exprimés sur le sujet, qu'aucune ligne budgétaire visible ne soit affectée au développement ou à la valorisation des disciplines sportives patrimoniales traditionnelles, par nature hors champs des disciplines olympiques, pourtant présentes sur l'ensemble du territoire et souvent uniquement portées par une énergie bénévole importante et la politique volontariste des collectivités locales.

Mission VIII du Budget Primitif 2024 du Conseil régional : « Actions européennes et internationales, fond européens »

Programme 801 > Actions européennes et internationales

Le Conseil culturel de Bretagne salue les efforts consentis par le Conseil régional autour du « renforcement de l'axe celtique, [...], l'intégration au sein de cette stratégie de la mobilité internationale des jeunes » [...] la célébration du 20ème anniversaire de notre coopération avec le Pays de Galles [...] par la mise en œuvre des accords de coopération signés à l'occasion du Forum Celte d'août 2023 ».

Il attire toutefois l'attention de la Région sur la situation des comités de jumelages, parfois malheureusement laissés à l'abandon. Il souligne l'importance de la mobilité des jeunes dans le cadre d'échanges intercommunaux à l'international, primordiaux pour le développement linguistique et culturel des enfants. Le Conseil culturel de Bretagne invite donc le Conseil régional à soutenir financièrement ces comités de jumelage, en particulier avec le Pays de Galles, nombreux en Bretagne, lourdement impactés par la disparition des échanges inscrits dans le cadre du programme Erasmus, et par celle de cours de langue galloise. Plus largement, il appelle de ses vœux une intensification des échanges scolaires, économiques, culturels, universitaires, commerciaux et politiques entre Bretagne et Pays de Galles.

En matière de coopération internationale, le Conseil culturel souligne enfin que les aides apportées à l'écriture de projets européens ne suffisent pas à compenser les difficultés récurrentes des acteurs de Bretagne à saisir pleinement les opportunités que représentent les appels à projets portés par l'Union Européenne. Un soutien plus affirmé, notamment lors des phases de travail situées en amont des réponses aux appels à projets, permettrait de doper l'ingénierie nécessaire.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 58

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel